



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/09/2025
Reçu en préfecture le 17/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 057-245700695-20250910-B20250909_07_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le trois septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à	Michel HERGAT
	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Maurice LORENTZ	à	Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Etait excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Etaient excusés : Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Manon TURPIN, service communication.



7. Objet : Mise à jour des tarifs de la régie Tourisme pour la billetterie et la boutique de la Maison de la Nature et du Tourisme

Vu la décision du Président n° 2011-41 en date du 3 août 2011 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services touristiques générés par l'Office de Tourisme communautaire,

Vu la décision du Président n° 2025-82 en date du 23 juin 2025 portant dernière modification de l'acte constitutif de la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement de produits ou services touristiques générés par l'Office de Tourisme communautaire, et

notamment en modifiant son intitulé comme suit « régie de recettes et d'avances « Tourisme » installée à la Maison de la Nature et du Tourisme,

Vu la décision du Président n° 2025-83 en date du 23 juin 2025 portant création de la sous-régie installée à l'Office de Tourisme de Cattenom et Environs,

Vu la décision n° 7 du Bureau communautaire en date du 24 juin 2025 portant dernière mise à jour des tarifs de la régie Tourisme,

La Maison de la Nature et du Tourisme a ouvert ses portes au public et dispose de sa propre boutique et d'une billetterie donnant accès aux expositions.

Dans ce cadre et afin de renforcer son offre de service en direction du public, il est proposé d'intégrer de nouveaux tarifs d'entrée de la Maison de la Nature et du Tourisme :

- adulte en situation de handicap, sur présentation d'un justificatif : 8 €,
- étudiant en groupe uniquement, à la demi-journée sans mise à disposition de la salle pour le repas : 5 € par personne,
- adulte seul ou accompagné se présentant avec un flyer de la Maison de la Nature et du Tourisme signé et tamponné par un agent de l'Office de Tourisme communautaire de Rodemack (offre promotionnelle destinée à favoriser le report de visiteurs entre les sites) : 8 € par personne,
- forfait visite guidée Grand public de la Réserve Naturelle Nationale (2h) : 60 €,
- forfait visite guidée Grand public de la Maison de la Nature et du Tourisme (3h) : 90 €, en sus du billet d'entrée à la Maison de la Nature.

Par ailleurs, il convient d'actualiser le prix des produits suivants :

Sur décision de Moselle Attractivité, le prix de la Box *Escapade inattendue en Moselle* en dépôt vente en boutique passe de 245 € à 265 € et la Box *Parenthèse d'exception en Moselle* passe de 495 € à 545 €. Le pourcentage de commission du dépositaire reste inchangé à 5 %.

Le tableau ci-dessous intègre ces modifications :

BILLETTERIE					
	Public		Format	Nombre de personnes	Tarif par personne
RNN	Public scolaire ALSH	Territoire CCCE	Visite guidée et ateliers (journée)		Gratuité
RNN	Public scolaire ALSH	Territoire CCCE	Visite guidée et ateliers (1/2 journée)		Gratuité
RNN	Public scolaire ALSH	Hors territoire CCCE	Visite guidée et ateliers (journée)		6,00 €
RNN	Public scolaire ALSH	Hors territoire CCCE	Visite guidée et ateliers (1/2 journée)		4,00 €
MNT	Grand public	Adulte	Billet entrée MNT et accès RNN		10,00 €
		Adulte	Billet d'entrée MNT 80% Habitant du territoire - personnel CCCE – titulaire de l'offre promotionnelle (Flyer tamponné à l'OT de Rodemack)		8,00 €
		Enfants jusqu'à 10 ans	Billet entrée		Gratuité

		Enfants 11-17 ans	Billet entrée		6,00 €
		Adultes et enfants	En cas d'exposition partiellement indisponible		Gratuité
		Personne en situation de handicap	Billet d'entrée MNT 80%		8,00 €
	Public scolaire	Collégiens Mosellans	Accès à la MNT pour les collégiens dans le cadre d'une visite scolaire uniquement Applicable du 09/12/2024 au 08/12/2034	1 classe chauffeur et adultes accompagnateurs	Gratuité
	Public scolaire	Ecoles CCCE	Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas	1 classe chauffeur et adultes accompagnateurs	Gratuité
	Public scolaire	Ecoles hors CCCE Collèges hors Moselle Lycées	Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas	1 classe Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs	5,00 €
	ALSH	CCCE	Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas	1 groupe Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs	3,00 €
	ALSH	Hors CCCE	Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas	1 groupe Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs	6,00 €
	Etudiant	En groupe uniquement	Accès à la MNT à la demi-journée, sans mise à disposition de la salle pour le repas	1 groupe Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs	5,00 €
Combiné	Grand public	Adultes	Billet combiné journée Accès MNT / Visite guidée de Rodemack ou de la Citadelle (sans repas)	de 10 à 25 personnes (gratuité chauffeurs)	18,00 €
	Public scolaire	CCCE	Billet combiné journée Accès MNT / Visite guidée et ateliers RNN avec mise à disposition d'une salle (repas tiré du sac)	1 classe Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs	Gratuité
	Public scolaire	Hors CCCE	Billet combiné journée Accès MNT / Visite guidée et ateliers RNN avec mise à disposition d'une salle (repas tiré du sac)	1 classe Gratuité pour le chauffeur et les adultes accompagnateurs	11,00 €

	Public	Format	Forfait
RNN	Grand public	Visite guidée (2h) de la RNN	60,00 €
MNT	Grand public	Visite guidée (3h) de la MNT (hors coût d'entrée à la MNT)	90,00 €

Box blanche - Escapade inattendue en Moselle	265,00 €
Box noire - Parenthèse d'exception en Moselle	545,00 €

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver l'actualisation des tarifs, ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 septembre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "MUNICIPALITE de COMMUNES de CATTENOM". The inner circle contains the text "Le Président". A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the stamp.